

PLAN DE COMMERCIALISATION PROVISOIRE

Département de l'Eure

COMMUNE DE MANNEVILLE SUR RISLE

Rue Charles Peguy

Lotissement " Le Vert Pré "

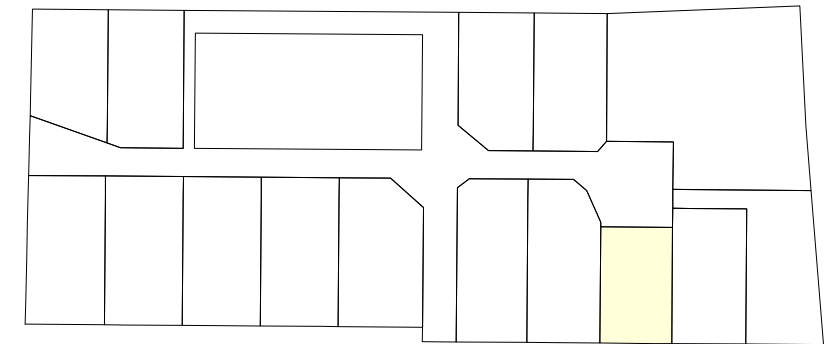
Lot n° 7

Cadastré Section ZD n°247p

Superficie mesurée 585 m²



AMEX AMENAGEUR PROMOTEUR
3 rue de la Scierie
76530 GRAND-COURONNE
Tél : 02 35 18 00 21
contact@amex-ap.fr



Dressé le : 8 Octobre 2025

Borné le : 21 Avril 2026

Mis à jour le : 5 Mai 2026



Dossier: PA25195



5, Rue des Temps Modernes
27500 PONT-AUDEMER
Tél : 02.32.41.12.23
pontaudemer@euclid.fr
www.euclid.fr

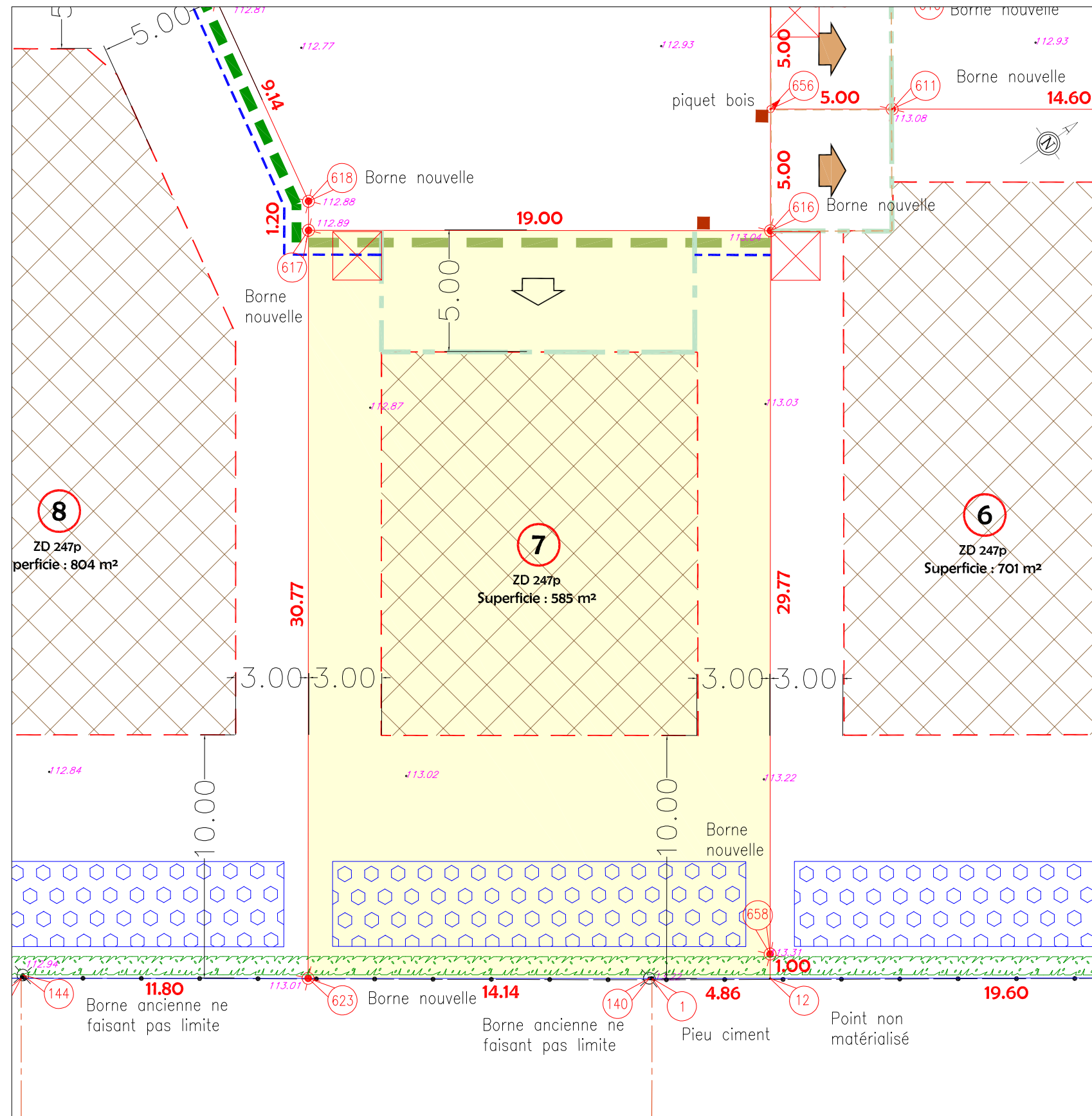
PLAN DE MASSE

Echelle : 1/200

Coordonnées (X,Y) RGF93 CC49

Nivellement rattaché au système NGF IGN 69 (par GPS)

PLAN PROVISOIRE BORNAGE EN COURS



LEGENDE TOPOGRAPHIE

- Lampadaire
 - Potelet / Pieu bois / Pieu fer
 - Pieu ciment
 - Borne ancienne
 - Borne nouvelle OGE jaune
 - Coffret / transformateur électrique
 - Plaque France Télécom
 - Plaque réseau indéterminée
 - Plaque d'égout EU
 - Plaque d'égout EP
 - Arbre feuillu
 - Bordure de trottoir
 - Bord de chaussée
 - Clôture grillagée / Lices
 - Clôture barbelée
 - Limite de propriété
 - Application cadastrale
 - Mur
 - Entrée (portail)
 - Haut de talus
 - Bas de talus
- *14.51 Altitude du Terrain Naturel

NOTA :

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

LEGENDE REGLEMENT

- Accès au lot position imposée et recul de 5 mètres imposé
- Accès au lot position libre dans la zone délimitée avec recul de 5 mètres imposé
- Recul de portail imposé
- Recul de clôture imposé
- Zone dans laquelle la construction principale doit être implantée
- Cote de recul de constructibilité
- Système d'infiltration des eaux pluviales à la charge de l'acquéreur (localisation et surface indicatives : se référer à la note de gestion hydraulique établie par ECOTONE)
- Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs au droit des limites des lots avec les espaces communs internes de la résidence
- Haies d'essences locales à planter par les acquéreurs sur le périmètre extérieur de l'opération
- Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs au droit des espaces communs de la résidence suivant la localisation des accès projetés
- Haies d'essences locales plantées par le lotisseur dans le cadre des travaux d'aménagement, à conserver et entretenir par les acquéreurs dont les sujets devront être remplacés par des sujets équivalents s'ils sont supprimés

LEGENDE RESEAUX

- Boîte de branchement Eau Usée
- Branchements Réseaux Divers (Téléphone, électrique, et eau potable)

N.B. Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif. L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.